



HAL
open science

L’empreinte et l’emprise. Petite généalogie littéraire de l’écrit institutionnel.

Hélène Campagnolle-Catel

► **To cite this version:**

Hélène Campagnolle-Catel. L’empreinte et l’emprise. Petite généalogie littéraire de l’écrit institutionnel.. *Signes, Discours et Sociétés : Revue semestrielle en sciences humaines et sociales dédiée à l’analyse des Discours* , 2011, 8, <http://www.revue-signes.info/docannexe.php?id=2522>. hal-00703457

HAL Id: hal-00703457

<https://hal.science/hal-00703457>

Submitted on 1 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L’empreinte et l’emprise. Petite généalogie littéraire de l’écrit institutionnel

Hélène Campagnol, CNRS, Université Sorbonne nouvelle - Paris 3 (France)

Résumé

Cet article étudie le processus de production de l’écriture administrative et les caractéristiques énonciatives des documents produits à travers les reflets qu’offrent textes littéraires et illustrations au XIX^e et XX^e siècles. Le document administratif, généralement présenté comme le modèle d’une énonciation anonyme et objective, apparaît à la lumière de ces textes marqué dans sa généalogie par des interactions, des conflits, des prises de contrôle qu’on résumera sous la dialectique de *l’empreinte* et de *l’emprise*. On s’attachera dans l’étude au processus d’effacement du rédacteur écrivant, aux conflits générés par la délégation et la substitution par le supérieur hiérarchique, en soulignant le caractère flou de l’ancrage de ce type d’écrit. Enfin, on soulignera les facteurs conflictuels spécifiques de la production de l’écrit dans le contexte collectif du *bureau* et *l’emprise* à laquelle aboutit ce type de document sur les individus qui en sont les destinataires.

This article analyses the production process and discursive characteristics of administrative texts as reflected in French literary texts and images from the 19th and 20th centuries. Commonly presented as an anonymous and objective statement, the administrative document appears in light of these fictional testimonies to be the result of interactions, conflicts and takeovers that we shall group under the dialectic of marking and gripping. This study highlights how any attempt from the “writer” to imprint a lasting mark on the administrative text is controlled and gradually disappears, under the grip of his direct superior through a set of delegation and substitution rules. It also underlines how writing in the collective context of the office is a source of team conflicts, and it finally questions the impact the administrative document has on the individuals to whom it is addressed.

Introduction



Figure 1. Monnier, *Mœurs administratives*, 1828, détail lithographique de Delpech.

« - Quel pouvoir a-t-il sur toi, ce torchon barbouillé par un obscur plumitif, sur toi qui es bien vivant et libre ? Quelle prise cela peut-il avoir sur toi ? - Pas la feuille, celui qui l’envoie. [...] - Un employé aux écritures ! Un rond-de-cuir qui s’ennuie ! » (Zweig 1919 : 117-118)

Comme le souligne le personnage nommé Ferdinand dans la nouvelle de Stefan Zweig intitulée *La contrainte*, l’écrit administratif est souvent perçu à travers un double paradoxe : celui d’être un écrit désincarné, anonyme et de constituer pourtant une indéniable « contrainte » qui peut « étrangler [...] des millions d’hommes ». Malgré son intérêt et l’emploi curieux que représente ce genre de textes, l’étude des conditions de fabrication du texte administratif a rarement été proposée. On tentera ici de prolonger le geste d’exploration proposé par Bourdieu de la « boîte noire » de l’administration bureaucratique (Bourdieu 1987 : 187), mais en prenant le point de vue de son producteur immédiat, l’individu *scripteur* ou *scribe* (Boyer 1993). En amont du « passage des sujets atomistiques au bureau » et « du bureau au secrétaire », on observera les moyens de conversion de « l’individu » en une « fonction » supposément dés-individuée, celle de « rédacteur ». Dans les interactions fréquentes qui émaillent le cours de la fabrique du texte, on constatera que « ce qui ne laisse pas de traces, le "non-dit", l’occulté » (Thuillier et Monnier 2010 : 116) conditionne la place amenuisée de l’individu écrivant, du « moi » de la personne

qui écrit le texte. Cette violence, feutrée et masquée, se dévoilera, comme une vision furtive, via les mots et les images que la littérature a conservés dans les fictions des XIX^e et XX^e siècles. L'empoignade figurée ci-dessus par Monnier (*Figure I*), éclaire un fil directeur qui n'est pas que métaphorique : un « face-à-face » (Goffman 1983 : 191) récurrent accompagne toute rédaction, créant des moments de *contact*, qui changent invariablement *l'interaction*¹ en *confrontation*. Dans ces coulisses de la fabrique apparaissent des interactions duales (supérieur/ subordonné) ou groupales (celles de « l'équipe » du « bureau ») restituées via des gestes ou des échanges de mots qui tentent de contrôler à la fois l'autre et le texte. Cette dialectique de *l'empreinte* (tentative d'appropriation du texte) et de *l'emprise* (tout conflit entraînant un type de *main mise*) acquiert sa vérité humaine sur le fond structurel de la *scène* institutionnelle qu'est le *bureau*, marqueur d'espace et de pouvoir, caisse de résonance des échanges humains et lieu de fondation de la fabrication du document.

I. Le rédacteur : marges individuelles et contraintes normatives

Pour définir l'énonciation d'un agent administratif doté d'une fonction² publique ou privée, la notion de *personne* semble contredite à deux niveaux au moins des représentations usuelles : notre horizon culturel veut que l'agent ne soit pas une personne comme les autres, voire qu'il soit dénué de personnalité. Pour Baudelaire, « un fonctionnaire quelconque, un ministre, un directeur de théâtre ou de journal, peuvent être quelque fois des êtres estimables, mais [...] ce sont des personnes sans personnalité, des êtres sans originalité, nés pour la fonction, c'est-à-dire pour la domesticité publique » (Baudelaire 1859/1976 : 704). Valéry, qui avait travaillé pendant trois ans au Ministère de la Guerre, illustre cette idée autrement : « *De personis non curandum.* » (Valéry 1896 : 129). S'il reste des traces de la *personne* du rédacteur dans l'énonciation administrative bureaucratique, elles doivent être *a priori* minimales, et, *a fortiori*, neutralisées par le dispositif général de l'écrit, qu'on appellera, à la suite de Bourdieu, la « codification » (1987). Mais selon certaines théories linguistiques, l'écriture en soi implique déjà, par rapport à l'oral, une distanciation du sujet écrivant : « La parole implique la coprésence du locuteur et du récepteur. Supprimez la présence, vous avez l'écriture ; le trait pertinent

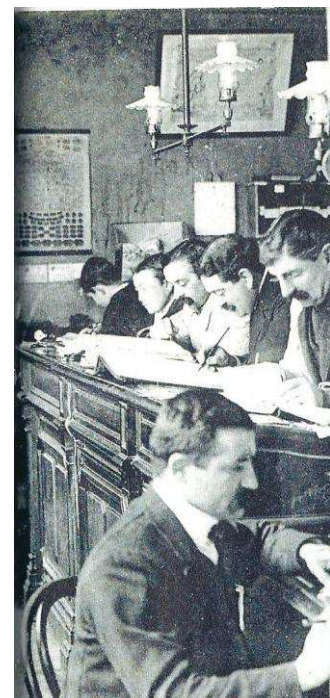


Figure II. Photographie (détail), carte postale, 1910.

est le rapport du sujet et du discours » (Lyotard 1971 : 271). L'affirmation de Benveniste « est "ego" qui dit "ego" » (1966 : 260) conviendrait ainsi davantage à la communication orale qu'à la communication écrite, obéissant, elle, plutôt à la formule : « j'écris donc je m'efface » définie par J. Svenbro (1988, Chap. 2). Ce mouvement de « dépersonnalisation » inhérent au médium de l'écrit, augmenterait avec l'imprimé, par la suppression du contact immédiat avec le sujet écrivant, l'augmentation des distances entre les « locuteurs » et l'effacement de *l'empreinte* du scripteur : « Dans l'imprimé, ce que nous lisons est détaché du scripteur originel par toutes sortes d'intermédiaires mécaniques, ce n'est plus une main qui a tracé ces lettres-là » (Butor 1969 : 132). Or, le

¹ « L'interaction sociale peut être définie, de façon étroite, comme ce qui apparaît uniquement dans des situations sociales c'est-à-dire des environnements dans lesquels deux individus, ou plus, sont physiquement en présence de la réponse de l'un et de l'autre » (Goffman 1983 : 191).

² « En sociologie : Toute profession en tant qu'elle est considérée comme contribuant à la vie totale de la société, au sens le plus large de cette expression. On peut distinguer : a- Les fonctions sociales privées, exercées par des particuliers d'une façon autonome ; b- Les fonctions publiques, et spécialement les *fonctions d'État* (dont les représentants portent seuls, dans l'usage, le nom de *fonctionnaires*). » (Lalande 1926 : 361-362). C'est au second terme qu'on s'intéresse ici.

configuratif institutionnel des administrations trouve, au cours des XIX^e et XX^e siècles, via les outils technologiques que sont les « machines à écrire » et les moyens sociaux de l'organisation collective et bureaucratique (*Figure II*), le moyen d'amplifier la dépersonnalisation et de développer un dispositif de « codification » du texte, qui a « partie liée avec la discipline et avec la normalisation des pratiques » (Bourdieu 1987 : 98). Le geste du rédacteur est désormais cadré par des contraintes formelles, des règles typographiques et énonciatives (par exemple, des formules feutrées du type : « on évitera l'expression "je vous prie de croire à l'assurance de toute ma considération" à un supérieur hiérarchique car il n'a pas à être rassuré sur la considération qu'on lui porte ») qui font l'objet de vérifications de la part des secrétariats (par exemple, via les documents de présentation des courriers). D'autres types de recommandations circulent dans l'institution pour rappeler au *rédacteur* sa position de *scripteur minor* vis-à-vis de son supérieur hiérarchique. S'y ajoutent les réglementations plus ou moins implicites : la structure du document pré-formaté (une géométrie spécifique positionnant les instances), la standardisation stylistique (le jargon administratif, la phraséologie de l'institution). La capacité de la langue administrative à faire émerger *l'autre impersonnel* de l'écriture dérive d'un arsenal de mesures convergentes. On pourrait croire que le passage de « l'individu-rédacteur » à celui de « fonction » est acquis et qu'il n'est plus besoin de se soucier d'un point de vue individuel dans la fabrique de l'écrit institutionnel.

Pourtant, on relèvera au moins deux éléments qui soulignent la complexité du geste d'écrire dans ce contexte de production. Tout d'abord, la personne qui écrit demeure le siège d'évaluations tactiques – aussi marginales soient-elles dans leurs effets – qui orientent l'acte d'écriture, ce qui suppose une analyse des stratégies individuelles des rédacteurs. Mais cela ne suffit pas à dépasser le modèle fonctionnel qui réduit le sujet de l'écrivain de bureau à n'être qu'un agent de production de l'institution. L'agent obéit potentiellement à un principe intérieur de « résistance » ou, selon une formulation propre à Ervin Goffman, « d'adaptation secondaire » (Nizet et Rigaud 2005 : 58), qui rejoint la définition de la liberté selon Barthes : « non seulement la puissance de se soustraire au pouvoir, mais aussi et surtout celle de ne soumettre personne » (Barthes 1977 : 15). Le geste quotidien d'écrire dans une organisation administrative implique, à chaque pas, une suspension du geste pour s'auto-définir soit comme le « veut » l'institution, *agent*, soit comme *acteur*, muni de dys-fonctionnalités signifiantes et gestuelles. Sous le visage lisse et impalpable du métier d'écrire, passent ainsi des flux personnels qui motivent eux aussi les productions en apparence rationnelles et collectivistes. « Un métier, c'est un segment dur, mais aussi qu'est-ce qui passe là-dessous, quelles connexions, quelles attirances et répulsions, qui ne coïncident pas avec les segments, quelles folies secrètes et pourtant en rapport avec les puissances publiques : par exemple, être professeur, ou bien juge, avocat, comptable, femme de ménage ? » interrogeait Deleuze (1977 : 155). Lalande rappelait de son côté qu'« on ne peut pas dire que la fonction sociale d'un individu soit "la raison d'être de sa structure" et il peut bien arriver qu'un fonctionnaire ne soit pas adapté à sa fonction. » (Lalande 1926 : 362). Plus récemment, S. Laurens, se fondant sur l'étude de notes griffonnées sur des textes officiels par les agents administratifs, conclut, citant Jacques Chevallier (1995 : 254), que « les agents de l'État ne sont pas "une cire molle dans laquelle s'inscrirait identiquement *l'empreinte* de l'institution" » et que « le travail administratif est aussi le cadre dans lequel peut s'exprimer, dans certaines limites, un "principe de résistance à l'action homogénéatrice" » (Laurens 2008 : 33-34). L'historien G. Thuillier souligne, quant à lui, que « chaque fonctionnaire (bon ou médiocre) joue un jeu personnel, avec les cartes qu'il possède (Thuillier et Monnier 2010 : 124). Ionesco n'affirmait-il pas déjà, en 1957, à propos de Kafka, que « lorsque l'employé de bureau n'est plus qu'une machine à enregistrer des requêtes ; lorsque chacun de nous est empêché d'être autre chose qu'un "emploi" dans l'administration, il est déshumanisé ou dé-spiritualisé » et que « l'homme n'est pas l'ingénieur, le mécanicien, le garde champêtre, le maire, le notaire, etc. il est celui qui, simplement, fait, entre autres, fonction de mécanicien, etc. fonction qui ne le contient pas, qui ne peut pas, totalement l'absorber » (Ionesco 1957 : 338) ?

II. Qui écrit, qui signe ? Interactions et conflits autour de l’empreinte

Et pourtant, la langue administrative tente bel et bien de faire coïncider le fonctionnement administratif étatique avec la tendance de la langue écrite soulignée par Svenbro : n’est pas *ego* qui écrit. Ce caractère problématique du repérage de l’ancrage subjectif est d’autant plus patent que, souvent, les textes administratifs ne sont pas écrits par ceux qui les signent. L’univers bureaucratique redouble ainsi le principe d’effacement de la voix personnelle du rédacteur par l’acte de « délégation » (Bourdieu 1987 : 187) par un tiers hiérarchique ou une instance institutionnelle. « [...] le plus souvent, le rédacteur de la lettre, de la note, de la circulaire administrative n’en est pas le signataire et [...] il écrit au nom et pour le compte du ministre, du directeur, du préfet ou des fonctionnaires bénéficiant d’une délégation de signature ; [...] ces derniers, à leur tour, ne rédigent, ne décident jamais en leur nom personnel mais uniquement au nom du service, en raison de la fonction dont ils sont investis » (Catherine 1947/2005 : 25). De la citation qui précède, on retiendra la description des pratiques des rédacteurs propres aux écrits administratifs institutionnels, mais non la croyance de l’auteur qui fait de ces pratiques la preuve indirecte de « l’objectivité » du « style administratif » (« L’objectivité est la caractéristique profonde du style administratif », *ibid.*). Dans le cas d’une lettre administrative, les « rédacteurs » répondent, en effet, à une lettre qui ne leur est pas adressée « en propre ». La formule « pour attribution » indique que le rédacteur doit répondre à une lettre dont il n’est en rien le destinataire. C’est aussi le cas des questions parlementaires posées par les députés aux ministres et auxquelles répondent, de manière lointaine, les agents de ministères, directions, départements, etc. La formule « éléments de discours » indique, quant à elle, qu’il faut produire un discours qu’un autre prononcera. La pratique quotidienne de la langue administrative n’est pas, à l’évidence, liée à l’expression personnelle d’individus mais au service collectif d’un organisme public (ou privé), ce qui n’est d’ailleurs pas toujours bien perçu par ceux qui restent à l’extérieur de son fonctionnement : « La naïveté de ce que l’État appelait autrefois les "administrés", devenus les "usagers", et enfin les "citoyens", est touchante : tout un tas de gens écrivent qui au président, qui au Premier ministre, qui au ministre, mus par la certitude que leur courrier sera lu par l’intéressé. Ce sont les mêmes qui s’amusent avec tendresse des lettres de leurs enfants au Père Noël. Ils ne savent jamais que leur demande échoue toujours sur le bureau d’un bureaucrate de seconde zone. » (Marchand 2009 : 108).

Le récepteur d’un document administratif ne peut pas, non plus, déterminer qui lui écrit puisque les mécanismes de production du texte administratif neutralisent les ancrages des instances successives. Le texte devient un conglomérat scriptural insituable, souvent pour des raisons de positionnements hiérarchiques, et d’agencement de l’institution en bureaux. Or, pour Austin par exemple, « l’équivalent de ce lien à la source dans les énonciations écrites est simplement évident et assuré dans la *signature* » (Derrida 1972 : 391). Pour Ricœur, aussi bien, « l’acte de signer implique un



Figure III. Sergueï, La vie héroïque et exemplaire de l’employé de bureau, 1987 : 10.

processus d'auto-attribution de ses actes, un désir de pouvoir en répondre, qui est fondateur de la notion de sujet linguistique, lui-même fondateur du sujet social » (Ricœur 1990, cité in Fraenkel 2001 : 131). Béatrice Fraenkel, qui signale la complexité du statut des marques de première personne dans les écrits de travail, confirme que « le sujet, en signant, fait plus que signaler la « source » du message, il s'impute à lui-même un acte et se déclare, fût-ce à son insu, prêt à en répondre. » (Fraenkel 2001 : 137). Cette analyse de la signature, valable pour les écrits de la littérature classique ou, dans une certaine mesure, pour ceux du travail en entreprise, s'avère problématique en contexte bureaucratique où généralement les « délégataires » signent des documents dont ils ne sont pas les « auteurs » (Figure III). La nouvelle *La Signature* de W. Benjamin illustre ce point par un autre type d'anecdote, absurde et pourtant significative. Le chancelier Potemkine attribue, dans un accès inattendu, sa signature à Chouvalkine, « insignifiant petit greffier » chargé de lui apporter les documents, inversant le processus normé de la délégation bureaucratique : « Potemkine, tout en jetant le regard absent d'un somnambule sur l'intrus, signa le premier document, puis un deuxième. Puis tous les autres. Quand il eut recueilli la dernière signature, Chouvalkine, sa pile de dossiers sous le bras, quitta, sans autre cérémonie, comme il y était entré, la pièce. [...] Son regard tomba sur la signature. Tous les dossiers étaient signés, l'un après l'autre : Chouvalkine, Chouvalkine, Chouvalkine... » (Benjamin 1929-1935/1987 : 92). C'est toute l'absurdité du fonctionnement délégataire dont se moque ici Walter Benjamin : l'inversion du processus de substitution énonciative entraîne d'ailleurs la complète sidération des « conseillers du chancelier » et le désespoir du « greffier zélé », terrorisé à l'idée des représailles de sa hiérarchie.

Dans la langue administrative, tout rédacteur initial est donc remplacé par le délégué officiel. Ainsi, annotations par le supérieur, interactions conflictuelles, substitutions et délégations par signature se succèdent et s'affrontent au cours d'un long processus de fabrication, caractérisé par la dialectique de *l'empreinte* et de *l'emprise*. Pour éclairer le rôle de ce contrôle hiérarchique souvent mis en lumière de manière théâtrale dans les « récits de bureau » (Figure IV), on citera un texte de Boris Vian, employé d'une institution de la « bureaucratie secondaire », l'AFNOR, l'Association française de normalisation, de 1942 à 1946. Le témoignage révèle le mécanisme prototypique d'une écriture duale :

« Allons, voyons ces lettres.

La première, dit Léger, c'est la réponse à l'Institut du Caoutchouc pour les essais de vessies à glace.

Le Sous-Ingénieur principal Miqueut ajusta ses bésicles et lut :

« Monsieur,

« Comme suite à votre lettre dont référence ci-dessus, nous... »

— Non, dit-il, mettez : « Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre dont référence ci-dessus »... c'est la formule consacrée n'est-ce pas...

— Ah, oui ! dit Léger, excusez-moi, je l'avais oubliée.

Miqueut poursuivit :

« ...nous avons l'honneur de vous informer que... »

— Bien approuva-t-il, vous avez saisi la formule. Au fond, votre première rédaction pouvait aller... vous la rétablirez, n'est-ce pas...

« ...de vous informer que nous nous proposons de procéder prochainement à des essais de vessies à glace dans les conditions normales d'utilisation. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire



Figure IV. Courteline, *Messieurs les ronds de cuir*, 1908, Illustr. Poulbot.

savoir »...

— Non, n'est-ce pas, en somme, ils dépendant plus ou moins de nous et nous n'avons pas à être trop ... euh... obséquieux, non... enfin, vous voyez, ce n'est pas tout fait le mot... mais vous voyez, hein ?

— Oui... répondit Léger.

— Vous mettez autre chose, hein ? je compte sur vous... Mettez : « nous vous prions »... ou... enfin... vous voyez...

« ...de bien vouloir nous faire savoir »...

— Alors, vous arrangez ça, hein ! » (Vian 1947 : 72)

Les reprises paternalistes et quelque peu errantes du « sous-ingénieur principal Miqueut » ne visent pas, à l'évidence, à concevoir un message approprié à une visée, mais à affirmer implicitement une position de pouvoir sur son subalterne Léger, via la réappropriation du processus de rédaction. Un autre reflet de rédaction, aussi plaisant mais plus ouvertement conflictuel, oppose un employé rédacteur à son supérieur hiérarchique, dans la nouvelle *Le Passe-Murailles* de Marcel Aymé (1943). La scène se passe au « Ministère de l'Enregistrement » :

« Depuis vingt ans, Dutilleul commençait ses lettres par la formule suivante : « Me reportant à votre honorée du tantième courant, et pour mémoire, à notre échange de lettres antérieur, j'ai l'honneur de vous informer ... » Formule à laquelle M. Lécuyer entendit substituer une autre d'un tour plus américain : « En réponse à votre lettre du tant, je vous informe.. ». Il ne put s'accoutumer à ces façons épistolaires. Il revenait malgré lui à la manière traditionnelle, avec une obstination machinale qui lui valut l'inimitié grandissante du sous-chef. [...] Un jour, le sous-chef fit irruption dans le réduit en brandissant une lettre et il se mit à beugler.

— Recommencez-moi ce torchon ! Recommencez-moi cet innommable torchon qui déshonore mon service !

Dutilleul voulut protester, mais M. Lécuyer, la voix tonnante, le traita de cancrelat routinier, et, avant de partir, froissant la lettre qu'il avait en main, la lui jeta au visage ». (Aymé 1943/2002 : 11-12)

Ainsi, telle que la réfractent les textes littéraires et les images qui les accompagnent, la généalogie masquée du document administratif s'avère un espace polémique où la reprise hiérarchique, sous des formes verbales et gestuelles plus ou moins marquées, tend à neutraliser *l'empreinte* du rédacteur initial. Même lorsque cette dernière ne constitue guère une marque stylistique individuelle, comme dans l'exemple de Dutilleul... D'autres mécanismes de neutralisation de l'énonciation individuelle apparaissent, quant à eux, liés aux conditions collectives de production des textes institutionnels.

III. Le bureau, une instance plurielle et conflictuelle

« Bureau :

1. Table sur laquelle on écrit, on compte de l'argent, etc.

2. Grande table à tiroirs et à tablettes.

3. Endroit où travaillent habituellement des employés, des commis, etc. les bureaux du ministère.

4. Les employés mêmes qui travaillent dans un bureau. Le travail des bureaux. » (Littré)

L'artefact *bureau* - espace collectif central de l'univers administratif - sera ici défini à partir de cinq paramètres : 1. il nie la *personne* comme unité de référence ; 2. il constitue un *espace collectif* minimal, au sein d'un organisme plus large ; 3. il possède comme critère identificatoire la notion de *travail* et de *fonction* ; 4. il se situe dans une organisation conçue de manière *hiérarchique* ; 5. il relève d'un *agencement institutionnel*, vecteur de domination, étatique ou privé. Cet artefact organisationnel ne

constitue pas qu'un paramètre contextuel : il conditionne les caractéristiques globales de l'écriture bureaucratique et autorise les mécanismes de *neutralisation* énonciative dont elle est le lieu. La pratique de l'écriture collective dans le monde bureaucratique se déploie en effet, parfois, en synchronie : la « direction », la « commission », le « bureau » sont alors les supposés rédacteurs de textes construits selon des processus de rédaction partagée que l'on rencontre ailleurs dans les écrits de travail. « La présence d'un nom propre, d'une signature, par exemple, au bas d'une résolution, d'un compte rendu, peut occulter sous un référent unique un groupe de travail dont les membres tombent dans l'anonymat. On parlera alors de "sujet collectif" » (Gardin 1989, cité in Fraenkel 2001 : 127). Lorsqu'une réunion de bureau rassemble ses « agents » pour écrire un début de circulaire, ou qu'un service d'administration centrale réunit plusieurs membres ou chefs de bureaux pour écrire un texte officiel, la rédaction reste dominée par un agencement dont la facture hiérarchique et segmentaire invalide d'avance le potentiel coopératif. L'agencement qui surplombe les individus en les séparant en « bureaux » - cette « segmentarité des bureaux contigus » dont parle Deleuze à propos de Kafka - et leur assigne une place déterminée dans une organisation hiérarchique, mine le processus de la rédaction collective qui devrait cumuler l'apport des compétences individuelles : « Ce que nous appelons agencement, c'est précisément une multiplicité » (Deleuze 1977 : 155) mais cette multiplicité est, dans le cadre bureaucratique, précisons-le, préfixée par une « hiérarchie » contraignante. L'impulsion tactique des places et des positions internes dans l'agencement institutionnel prime sur la finalité globale définie par le service public supposé « contribuer à la vie totale de la société ». En diachronie, la chaîne d'écriture - même à distance comme le permettent les nouveaux outils électroniques - n'assure pas davantage au processus une efficacité cumulée. Le mécanisme de collectivisation de l'écriture bureaucratique répond ainsi typiquement aux rapports de rivalité et de domination hiérarchique propres aux administrations publiques (Bourdieu 1994 : 109 sq.). Ce motif fondamental de l'action bureaucratique souligne le caractère aléatoire de la « rationalité » véhiculée dans la thèse wébérienne et éclaire, sous les formes en apparence originales de production de textes collectifs, les manœuvres qui en invalident le caractère positif : il faut, pour analyser l'écriture collective dans le cadre administratif institutionnel, admettre d'intégrer cette « partie souterraine, occulte de la vie administrative, au niveau quotidien », chercher « les relations réelles entre agents, les rapports de force internes, les conflits hiérarchiques, les crises, les fictions ou mensonges bureaucratiques », bref, tout ce qui est relatif « au clandestin administratif » comme le rappelle opportunément l'historien G. Thuillier (2010 : 116). On soulignera une citation de Seignobos rapportée par J. Rancière : « La condition pour comprendre un fait social, c'est de se représenter l'homme ou le groupe d'hommes qui en sont l'auteur, et de pouvoir le lier à un état psychologique, très vaguement défini peut-être mais suffisamment connu pour nous le faire comprendre, c'est le motif de l'acte » (Rancière 1998). En ce qui concerne l'écrit institutionnel, le motif de l'acte reste parfois éminemment vague, perdu qu'il est au milieu de mouvements d'écriture, de réécritures, de contrôles, d'expressions de stratégies individuelles, de conflits de pouvoir, à l'intérieur de la « boîte noire » de l'administration où le concept d'auteur - comme celui d'acteur - est en permanence contrôlé et remis hors « sujet » au profit de celui d'agent et du même coup déplacé dans le site de l'énonciation fictive de l'institution - cette « voix » qui consacre et autorise paradoxalement le passage et la généralisation de *l'empreinte* à *l'emprise*. Car, *in fine*, le document administratif associé à l'effacement imposé au sujet premier de l'énoncé, le rédacteur, l'amenuisement du récepteur de ce document à valeur le plus souvent « comminatoire ». Ce que Bourdieu appelle l'« effet bureau » définit alors le lieu protégé, efficace et dominant d'une énonciation dont l'ultime caractéristique est qu'elle généralise, pour tous ses récipiendaires, le mécanisme de *l'emprise*.

IV. De l’empreinte à l’emprise : frontières du bureau, effets du document

« L’effet bureau » est en effet caractéristique d’une genèse historique mais aussi modèle théorique de tout fonctionnement de bureau dans un agencement institutionnel : au départ, une assemblée de gens liée à des fonctions et des identités multiples (travail à l’usine, citoyenneté, résidence dans le quartier, etc.) puis un « bureau » qui « représente » ces gens pour chaque fonction (c’est la délégation), puis la confiscation de l’autorité et de la légitimité de parole au profit du seul Bureau dans un lieu séparé. Marc Ferro analyse ainsi cette progressive préemption de la « parole représentée » comme l’une des marques initiales de la « bureaucratisation » des soviets de Russie en 1917 : dès lors que, « dans les quartiers, les citoyens ont perdu le droit à la parole : le Bureau devient le seul émetteur » (Ferro 1976 : 256). Si cette genèse n’est pas aussi visible dans



Figure V. *Les Français peints par eux-mêmes*, 1841 : « Le garçon de bureau ».

l’histoire française, il n’en demeure pas moins que chaque bureau étatique articule des pratiques pour des récepteurs – les « administrés » – qui n’ont guère « voix au chapitre ». À la limite, le bureau n’est donc pas seulement, comme l’indique l’étymologie du terme, l’outil de travail qui permet d’écrire des textes articulant des pratiques collectives, des règlements, c’est plutôt la frontière symbolique qui délimite l’espace de cette écriture autorisée, le *sacer*, et définit le « partage entre un usage très contrôlé du langage et un usage "ordinaire", celui de la rumeur infinie des échanges verbaux à l’intérieur d’une société. » (Maingueneau 1991). Le bureau, la table de travail, n’est donc que le signe, le vecteur et/ou la source matérielle centrale d’un dispositif qui sépare les scripteurs autorisés (Figure V) de ceux qui sont censés être « représentés » et qui n’ont désormais plus droit à une parole légitime : en bref, c’est l’instauration d’une codification de l’échange fondée sur l’asymétrie des positions dans l’énonciation. M. Ferro analyse en ce sens les photos d’assemblées populaires russes portant la trace du début d’institutionnalisation bureaucratique en 1917 : « la séparation entre le comité et l’assemblée de l’usine apparaît au fait que le comité siège autour... d’un bureau. Sur ces photographies, il est toujours assis alors que les travailleurs sont debout » (Ferro 1976 : 255). C’est cette frontière symbolique que l’institution s’attache généralement à renforcer et à pérenniser afin de séparer le « corps » de ceux qui ont le droit à la parole rectrice, titulaire du « langage décidé qui articule des pratiques » (Certeau 1974 : 74) des corps de ceux qui en seront démunis, situés hors frontière. Implicitement, la *barrière* constitue le paramètre essentiel de cette situation d’énonciation, comme si, dans les règles d’établissement du monde administratif, la notion d’égalité de l’échange était proscrite : il y a une « barrière nécessaire entre eux [les parties] et les fonctionnaires », et on évite au maximum que les « échanges de questions et de réponses » permettent « un échange de personnes », nous rappelle Kafka dans *Le Château* (1914-1922/1989 : 375). C’est aussi ce que souligne J. Chevallier : « toute institution à vrai dire, est caractérisée par des frontières qui, délimitant sa surface d’emprise sociale, déterminent aussi le champ de la "souveraineté" : à l’intérieur de ces frontières, elle s’octroie des compétences exclusives et rejette toute immixtion extérieure » (Chevallier 1995 : 263-264). Une deuxième étape de bureaucratisation est atteinte quand l’institution agence les différentes instances de bureaux en une organisation supérieure (visualisable de nos jours dans l’organigramme) qui donne à l’administration centrale sa cohérence interne, sa capacité à produire de manière autonome et sa segmentation hiérarchique. La sphère bureaucratique agencée sur de multiples piliers – le bureau, le service, la direction, l’administration – devient le lieu d’une parole légitimée, centrale, ayant pour fonction de produire collectivement des

discours « comminatoires » (Barthes 1977 : 33), et d'empêcher « ceux qui ne font pas partie du cercle autonome » de s'exprimer autrement que latéralement, marginalement, confusément, secondairement, indirectement. Façon de reproduire, à l'extérieur, ce qui se passe à l'intérieur du *sacer* : une interaction à sens unique, fondée sur l'asymétrie des positions, phénomène que le document administratif ne fait alors qu'entériner et dupliquer, à l'infini.

Conclusion

Cette étude s'intéresse à la production de l'écrit dans les pratiques professionnelles du monde bureaucratique. Mais elle se situe aussi sur la faille opposée entre des *interactions orales* désormais éteintes mais dont la littérature de fiction (textes et images) a conservé la trace ironique ou pathétique et des documents officiels qui ont effacé le souvenir des conflits et des tentatives d'empreinte de leurs rédacteurs initiaux. Pourtant, la « boîte noire » de la fabrique du texte institutionnel résonne encore, pour qui veut l'entendre, des interactions conflictuelles autour de l'objectif socio-symbolique de la production du texte officiel. Le document administratif appartient ainsi à une classe de textes dont il importe au moins autant de comprendre les mécanismes de fabrication et les conditions de production que d'analyser les effets sociaux, tant les premiers sont liés aux seconds, par le lien qui unit la suppression de l'*empreinte* à la manifestation de l'*emprise*. Dans la fabrication du texte, il n'y a pas d'anonymat « en soi » mais un processus d'écriture qui favorise le dés-ancrage progressif des sources énonciatives. Cet évidemment énonciatif se situe à plusieurs niveaux de fabrication du texte administratif : la personne qui écrit le fait au titre de sa « fonction » ; le bureau écrit en son « nom » collectif et au titre des membres qui le constituent ou de ceux qu'il est censé représenter (les administrés dont il tient en théorie son mandat) ; la personne/le bureau écrivent pour le délégué hiérarchique et non en leur « nom propre » ; le délégué écrit pour l'institution et non pour son propre compte. Au cours de sa fabrication, le texte fait l'objet de tentatives récurrentes d'appropriations donnant lieu à interactions et conflits entre individus, mais le mécanisme général contraint l'effacement de toute voix personnelle, le régime de la structure hiérarchique du style administratif « officiel » ne laissant qu'une faible marge aux producteurs. Les mouvements de personnalisation et d'appropriation de la langue administrative qui se reproduisent en différentes étapes de la production du document (chez le rédacteur initial, ou le supérieur hiérarchique) sont sans portée signifiante au sein de l'organisation. Lieu protégé, opaque, clos sur lui-même, le *bureau* et l'*institution* deviennent par ailleurs le lieu effectif d'une coupure avec les « citoyens » ou les « administrés » convertis en non-sujets. L'effacement de l'*empreinte* du locuteur initial (« l'employé ») et sa défaite dans le processus de marquage semblent, dès lors, corrélés au succès de l'*emprise* généralisée sur le récepteur (« l'administré »). Délégation et distance permettent ainsi d'accorder à ce type de document, sinon une *aura* déjà perdue pour la littérature (W. Benjamin, 1936/1991), du moins une *emprise* plus générale et plus efficace dont témoigne le narrateur dans la nouvelle « La contrainte » : « désormais je ne suis plus que - cette feuille » conclut Ferdinand à la réception du document administratif qui lui enjoint de « s'enrôler » (Zweig 1919 : 136). Cette catégorie de document dont la rédaction est repliée sur elle-même et qui absorbe l'individu qui le produit - tant par ses règles que par ses conditions de production - dévalue aussi bien « l'administré », le transformant en récepteur individuel donc négligeable (car non institutionnel), isolé donc impuissant (car non membre de la collectivité autorisée), passif donc muet (car non producteur du texte). La constitution successivement dépersonnalisée des degrés d'instances qui aboutit à l'effacement du (ou des) rédacteur(s) d'origine, à la problématisation d'une intentionnalité repérable, au profit d'un délégataire fantomal, autorise la construction de l'instance supérieure, l'Institution. La logique pérenne de cette production scripturale spécifique se fonde par l'alliance d'une forme fictive d'énonciation héritant du XIX^e siècle sa forme actuelle - le configuratif « impersonnel » et soi-disant « objectif » - et d'une organisation sociale, l'administration publique (et, parfois, privée), fondée sur des rapports de pouvoir que

ses membres comme ses destinataires entérinent, consciemment ou non, car elle signe selon eux la condition de leur propre permanence symbolique, sociale ou économique.

Références bibliographiques

- AYME, M. (1943/2002) : *Le Passe murailles et autres nouvelles*, Paris, Gallimard.
- BARTHES, R. (1977) : *Leçon inaugurale de la chaire de sémiologie littéraire du Collège de France*, Paris, Seuil.
- BAUDELAIRE, C. (c. 1859/1976) : « Mon cœur mis à nu », in *Œuvres complètes*, La Pléiade, Paris, Gallimard.
- BENJAMIN, W. (1929-1935/1987) : « La signature », in *Rastelli raconte... et autres récits*, traduit de l'allemand par Philippe Jaccottet, Paris, Seuil, 90-92.
- BENJAMIN, W. (1936/1991) : « L'œuvre d'art à l'époque de sa reproduction mécanisée », in *Écrits français*, Introduction et notes de Jean-Maurice Monnoyer, Paris, Éditions Gallimard, 149-177.
- BENVENISTE, E. (1966) : *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, P. (1986/1987) : « La codification », in *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, P. (1994) : « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », in *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 99-147.
- BOYER, H. (1993) : « Quelques considérations socio-pragmatiques sur l'écrit institutionnel », in *Mélanges offerts à Jean Peytard*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, Les Belles Lettres, 383-399.
- BUTOR, M. (1969) : *Les mots dans la peinture*, Paris, Flammarion.
- CATHERINE, R. (1947/2005) : *Le style administratif*, 14^e édition, Paris, Albin Michel.
- CERTEAU, M. de (1974) : *La Culture au pluriel*, Paris, Seuil.
- CHEVALLIER, J. (1995) : « For intérieur et contrainte institutionnelle », in *Le for intérieur*, Paris, PUF, 251-266.
- COLLECTIF (1841/2003-2004) : *Les français peints par eux-mêmes, Encyclopédie morale du XIX^e s.*, Paris, Éd. Léon Curmer, Omnibus.
- COURTELINE, G. (1908) : *Messieurs les ronds de cuir*, Illustrations de Poulbot, Paris, Calmann-Levy éditeurs.
- DELEUZE, G. (1977) : *Kafka*, Paris, Seuil.
- DERRIDA, J. (1972) : *Marges de la philosophie*, Paris, Éditions de Minuit.
- FERRO, M. (1976) : « La naissance du système bureaucratique en U.R.S. S. » in *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 31^e année, n° 2, 243-267.
- FRAENKEL, B. (2001) : « La résistible ascension de l'écrit au travail », in A. Borzek, B. Fraenkel (éds.), *Langage et travail, communication cognition, action*, Paris, CNRS éditions, 113-143.
- GOFFMAN, E. (1983/1988) : « L'ordre de l'interaction » (« The interaction order », 1983), reproduit in *Les moments et leurs hommes*, textes recueillis et présentés par Y. Winkin, Paris, Seuil, Minuit.

- IONESCO, E. (1957/1966) : « Les armes de la ville », in *Notes et contre notes*, Paris, Folio.
- KAFKA, F. (1914-1922/1989) : *Le Château*, Paris, Folio.
- LALANDE, A. (1926) : *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF.
- LAURENS, S. (2008) : « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », in *Genèses, L'observation historique du travail administratif*, n° 72, 26-41.
- LYOTARD, J.-F. (1971) : *Discours, Figure*, Paris, Klincksieck.
- MAINGUENEAU, D. (1991) : *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette sup.
- MARCHAND, F. (2009) : *L'Imposteur*, Paris, Le Cherche midi.
- MONNIER, H. (1828) : *Mœurs administratives*, Paris, Delpech.
- NIZET, J., RIGAUX, N. (2005) : *La sociologie d'Erving Goffman*, Paris, La découverte.
- RANCIERE, J. (1998) : *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard.
- SERGUEÏ (1987) : *La vie héroïque et exemplaire de l'employé de bureau*, Paris, Denoël.
- SVENBRO, J. (1988) : *Phrasikleia anthropologie de la lecture en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte.
- THUILLIER, G., MONNIER, F. (2010) : *Histoire de la bureaucratie*, Paris, Economica.
- VALERY, P. (1896/1946) : *Monsieur Teste*, Paris, Gallimard.
- VIAN, B. (1947) : *Vercoquin et le plancton*, Paris, Gallimard.
- ZWEIG, S. (v. 1919/2009) : « La contrainte », in *Un mariage à Lyon*, trad. H. Denis, Paris, Livre de poche.

Pour citer cet article

Campaignolle Hélène. L'empreinte et l'emprise. Petite généalogie littéraire de l'écrit institutionnel. *Signes, Discours et Sociétés* [en ligne], 8. La force des mots : valeurs et violence dans les interactions verbales, 30 janvier 2012. Disponible sur Internet : <http://revue-signes.info/document.php?id=2507>. ISSN 1308-8378.